

Défi « J'y vais ! » 2023

Les inscriptions sont ouvertes au 13 avril 2023

4 semaines pour adopter des modes de déplacement durables

Le réchauffement climatique, les questions énergétiques et leur incidence sur le budget des ménages, deviennent des éléments déterminants de notre vie quotidienne. Dans ce contexte, il est essentiel d'agir pour **modifier nos habitudes de déplacement**.

Le principe du Défi

Le Défi « J'y vais ! » a pour **objectif d'initier de nouveaux comportements** en incitant un maximum de salariés à se rendre sur leur lieu de travail en utilisant des **modes de déplacement durables** : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, équipement de déplacement personnel (trottinette, monoroue, etc.), pouvant se combiner en intermodalité.

Le Défi concerne également les établissements scolaires, **écoles, collèges, lycées**, pour les déplacements domicile / lieu de scolarité réalisés en **modes actifs** : marche, vélo, trottinette (non électrique !). L'inscription s'effectue par établissement et la participation se fait par classe. Pour les collèges et les lycées, ce sont les éco-délégués qui enregistrent la participation de leurs camarades de classe. Pour les écoles, ce sont les enseignants.



Le Défi se déroulera du 2 au 26 mai 2023.

Pour participer, chaque structure doit s'inscrire sur le site Internet du Défi via un référent identifié :

<https://defi-jyvais.fr/inscription>

Le Défi est organisé par **Vélo et Mobilités Actives Grand Est** en lien avec les territoires partenaires du Défi et l'ADEME Grand Est.

Un défi écomobile et solidaire

Les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants au Défi sera converti en € pour constituer une **dotation financière** au profit d'une structure œuvrant dans les domaines des mobilités actives, solidaires, partagées ou inclusives.

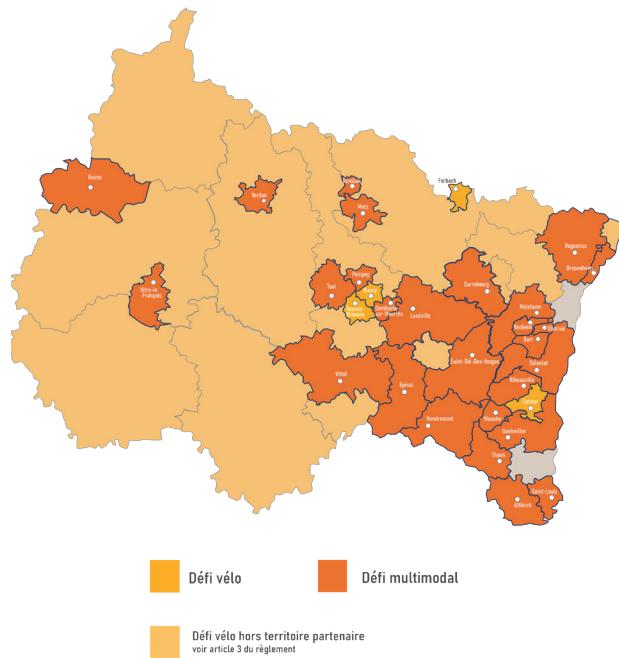
L'objectif est d'atteindre un montant de dotation de **5 000 €**.

La pondération sera la suivante : **0,03 €/km** pour les modes actifs, **0,02 €/km** pour les modes motorisés, **0,01 €/km évité** pour le télétravail.

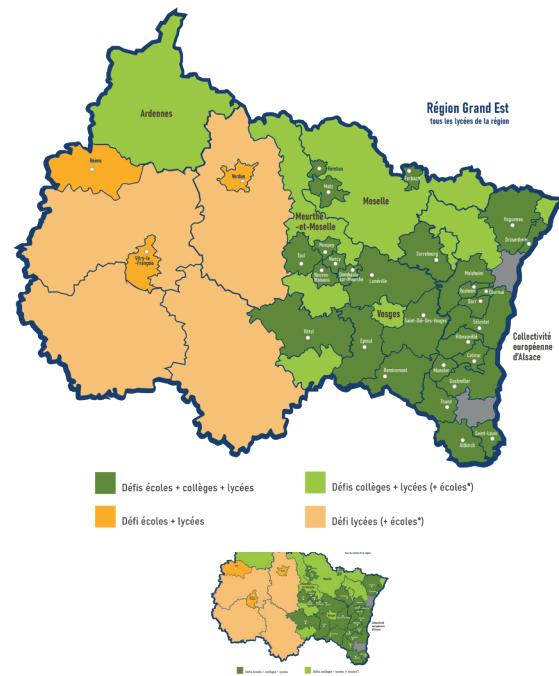
Les nouveautés 2023

- 37 territoires du Grand Est sont partenaires du Défi en 2023 (*).
- Le télétravail est pris en compte pour la dotation solidaire.
- Un outil d'inscription et de saisie des données de participation amélioré et simplifié.
- Un tableau de suivi des participants pour le référent de chaque structure inscrite.

Défis employeurs



Défis scolaires



Toutes les informations et modalités sur
<https://defi-jyvais.fr>

(*) En dehors des territoires partenaires du Défi, il sera possible de participer au Défi vélo et au Défi école en proposant un challenge dans son entreprise ou dans son établissement. Cependant, ce sera pour le « fun » car les participations ne seront pas prises en compte dans le classement, ni pour la dotation solidaire. Mais l'année prochaine, pourquoi pas si d'autres territoires participent !

CONTACT PRESSE : Sébastien GERARD - communication@vma-grand-est.fr - 06.65.92.40.36

